



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 450-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lors de la séance ordinaire du lundi 17 avril 2023 à la Salle communautaire située au 435, 1^{re} rue du Pied-de-la Montagne a adopté le 1^{er} projet de règlement suivant

450-2023 sur les résidences de tourisms de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mai 2023, à 19 h 30, à la Salle communautaire Gaétan-Morin, située au 435, 1^{re} rue du Pied-de-la Montagne. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués et de même que les conséquences de leur adoption ;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare situé au 500, rue Principale, à Sainte-Marcelline-de-Kildare, entre 8 h – 12 h et 13 h – 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 24^e jour d'avril 2023.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière